

131^{ème} RÉUNION DU COMITÉ EXÉCUTIF : RÉUNION ORDINAIRE DU 21 janvier 2025

PV du CE du 21 janvier 2025

Par le Comité Exécutif de l'ITIE-RDC

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-unième jour du mois de janvier, s'est tenue en présentiel et par visioconférence à Kinshasa dans la salle MULUMBA LUKOJI du Ministère du Plan, la 131^{ème} réunion du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC siégeant en session ordinaire.

La réunion a été présidée par Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement et le secrétariat assuré par le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC.

I. DU QUORUM ET DES PRESENCES

Après le mot de bienvenue, le Président du Comité Exécutif a ensuite souhaité les meilleurs vœux à tous les membres puis a demandé au Coordonnateur National de l'ITIE-RDC de vérifier le quorum. Ce dernier étant atteint suivant la représentation ci-dessous des collègues, le Comité a valablement siégé et délibéré sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Institutions Publiques :

1. Son Excellence Monsieur **GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA**, Vice-Premier Ministre, Ministre du Plan et de la Coordination de l'Aide au Développement, Président du Comité Exécutif ;
2. Son Excellence Monsieur **Doudou FWAMBA LIKUNDE LIBOTAY**, Ministre des Finances, Membre, représenté par Madame **O'NEIGE NSELE**, Vice-Ministre des finances ;

Entreprises Extractives :

3. Madame **Yvonne MBALA**, Déléguée des Entreprises Pétrolières, Membre, par visioconférence ;
4. Madame **Marie Chantal KANINDA**, Déléguée des Entreprises minières privées, Membre ;
5. Monsieur **KASSONGO Bin Nassor**, Délégué de la Chambre des Mines, Membre ;

Société Civile :

6. Monsieur **KAS MUTEBA**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
7. Monsieur **Jérémie KABAMBI**, Délégué de la Société Civile, Membre ;
8. Madame **NENE BINTU**, Déléguée de la Société Civile, Membre, présente par visioconférence ;
9. Monsieur **Freddy KASONGO**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par visioconférence ;
10. Monsieur **Donat KAMBOLA**, Délégué de la Société Civile, Membre, présent par visioconférence ;

Membres ayant donné mandat :

11. Son Excellence Monsieur **KIZITO PAKABOMBA KAPINGA MULUME**, Ministre des Mines, 1^{er} Vice-Président du Comité Exécutif, représenté par Monsieur Max BANDU, Directeur de Cabinet ;
12. SEM Madame **Eve BAZAIBA MASUDI**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Environnement et Développement Durable, 2^{ème} Vice-Présidente du Comité Exécutif représentée par Monsieur **Pierre Héritier MPIANA**, Directeur de Cabinet Adjoint ;
13. SEM **Aimé MOLENDO SAKOMBI**, Ministre des Hydrocarbures, Membre, représenté par Monsieur **Fulgence MFUMUANGANI**, Conseiller ;

14. Monsieur **Léon KANKOLONGO**, Conseiller Principal à la Présidence de la République, Membre représenté par Monsieur **Christian SOBO** ;
15. Monsieur **José MINGA'S**, Délégué des Entreprises Forestières, Membre représenté par Monsieur **Gaby LONDE** ;
16. Monsieur **Robert MUNGANGA**, Délégué des Entreprises publiques, Membre représenté par **KASSONGO Bin Nassor**.

Membres absents ou empêchés :

1. Honorable **Clément MUYA MUBOYAYI**, point focal Sénat, Membre ;
2. Monsieur **Michel MULONGO**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions juridiques et fiscales, Membre ;
3. Monsieur **Laurent NKINZI**, Directeur de Cabinet Adjoint du Premier Ministre chargé des questions économiques et financières, Membre.

Y ont également pris part comme observateurs, un délégué de Glencore RDC et les membres du Secrétariat Technique (ST) de l'ITIE-RDC.

II. DE L'ORDRE DU JOUR

A la demande du Président, le Coordonnateur National de l'ITIE-RDC présente l'ordre du jour et par la suite, le Président demande aux membres s'ils avaient des observations ou des points à faire inscrire séance tenante.

Aucun nouveau point n'ayant été proposé, le Président invite les membres à adopter l'ordre du jour, ainsi présenté :

- (1) **Adoption du projet de PV de la réunion du C.E du 22 octobre 2024 ;**
- (2) **Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE en RDC :**
 - *Atelier de redynamisation du Processus ITIE-RDC mené en novembre 2024 ;*
 - *Publication du Rapport ITIE-RDC 2022 intervenue au 31 décembre 2024*
 - *Elaboration des Rapports Thématiques ITIE-RDC ;*
 - *Autres activités menées du 23 octobre 2024 au 20 janvier 2025 ;*
- (3) **Présentation du Plan de Travail et Budget Annuel 2025 (PTBA 2025) ;**
- (4) **Présentation des Activités à réaliser au premier semestre 2025**
 - *Activités dont les TDR ont été adoptés par le C.E*
 - *Adoption des TDR des activités à réaliser au 1^{er} semestre 2025*
- (5) **Préparation de la validation de la RDC en 2026 :**
 - *Processus de préparation de la validation : étapes réalisées et à venir ainsi que les défis à relever*
 - *Situation du projet de Décret modificatif du Comité National de l'ITIE-RDC*
 - *Adoption des TDR des activités à réaliser au 1^{er} semestre 2025*
- (6) **Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC (du 23 octobre 2024 au 20 janvier 2025) ;**
- (7) **Divers**

Délibération :

L'ordre du jour est adopté.




III. EXAMEN DES POINTS A L'ORDRE DU JOUR

Premier point à l'ordre du jour : Adoption du P.V de la réunion du 22 octobre 2024

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National indique que le projet du Procès-verbal de la réunion du C.E du 22 octobre 2024 avait été transmis aux membres pour observations et/ou amendements et qu'à ce jour le Secrétariat Technique n'a enregistré aucun amendement.

Le Président demande membres s'ils ont des amendements. Aucun amendement ou observation n'ayant été soulevés séance tenante, le P.V de la réunion du Comité Exécutif du 22 octobre 2024 est adopté.

Délibération :

Le procès-verbal de la réunion du C.E ordinaire du 22 octobre 2024 est adopté.

Deuxième point à l'ordre du jour : Point d'information sur l'avancement de la mise en œuvre du processus ITIE du 23 octobre 2024 au 21 janvier 2025

A la demande du Président, le Coordonnateur National présente son intervention axée sur trois points ci-après : (i) Elaboration des Rapports ; (ii) activités menées sur la période et (iii) Participation à des conférences, ateliers ou réunions.

1. Elaboration des Rapports ITIE

- **Rapport ITIE-RDC 2022** : l'intervenant indique que ce Rapport a été adopté en ligne par le Comité Exécutif et publié le 31 décembre 2024. Il précise en suite les dernières étapes de son élaboration qui ont porté sur (i) la poursuite de l'accompagnement des parties à la collecte des données ; (ii) l'amélioration du projet de Rapport en 10 Pools (Lubumbashi, Kolwezi, Likasi, Bukavu, Goma, Bunia, Kindu, Kisangani, Kalemie, Moanda) ; (iii) la mise en commun à Lubumbashi des améliorations des parties prenantes sur le projet de Rapport et (iv) la collecte des preuves de fiabilisation.
- **Rapport EMAPE – Diamant 2021 & 2022** : Le projet de ce Rapport est en cours d'élaboration par le Consultant le Cabinet EnerTEAM;
- **Rapport EMAPE – Diamant 2023** : Le processus de recrutement du consultant (cabinet) est en cours de finalisation ;
- **Rapport EMAPE – filière Cuivre et cobalt 2023-2024** : Finalisation de la contractualisation avec le consortium EnerTEAM-Bicotim
- **Rapport d'évaluation du niveau d'exécution des réformes des entreprises publiques** : les négociations avec COREF pour l'extension du contrat se poursuivent avec le Consultant ENERTEAM ;
- **Rapport sur le secteur forestier** : l'intégration d'informations complémentaires obtenues du Ministère de l'Environnement est en cours par le Consultant. Le Rapport reste à soumettre au CE à la prochaine réunion pour adoption ;
- **Rapport d'évaluation du respect par les entreprises de leurs obligations sociales et environnementales et de la dotation de 0,3 % du chiffre d'affaires** : le contrat a été signé entre le Consultant KPMG et le SI ITIE ;
- **Rapport sur la modélisation fiscale** de quelques grands projets miniers : contrat signé entre le consortium John West & Koinon consulting et le SI ITIE ;
- **Rapport sur l'évaluation du niveau de réalisation des recettes du FOMIN** avec les recettes calculées par les Divisions des mines : le processus de contractualisation est en cours.

2. Activités menées du 23 octobre 2024 au 20 janvier 2025

Le Coordonnateur National présente les activités menées pendant la période de la manière ci-après :

- **Activités sous financement de la Banque Mondiale/Projet Encore :**

Il y a eu entre autres :

- des ateliers techniques sur l'accompagnement des parties déclarantes à la télédéclaration des données du Rapport ITIE-RDC 2022 (deuxième vague) dans les villes de Bukavu, Goma, Kamina, Kalemie, Kindu, Isiro, Durba et Mbuji-Mayi ;
- de ateliers des parties prenantes pour améliorer le projet de Rapport ITIE 2022 dans 10 Pools à dans les villes de Lubumbashi, Kolwezi, Kinshasa, Likasi, Bukavu, Goma, Bunia, Kindu, Kisangani, Kalemie, Moanda ;
- un atelier des parties prenantes à Lubumbashi pour la mise en commun des améliorations et validation du projet Rapport ITIE-RDC 2022 ;
- un atelier des parties prenantes à Kinshasa sur l'actualisation et la divulgation des participations de l'Etat et des EP dans les entreprises extractives ;
- un atelier des parties prenantes à Lubumbashi sur les procédures suivies par les EP : cas de cession, amodiation ou option ;
- la collecte des preuves de fiabilisation de données auprès des parties déclarantes ;

Activité sous financement de la GIZ/Progerim :

Il signale que, sous le haut patronage de Son Excellence Madame la Première Ministre, un grand atelier national s'est tenu à Kinshasa du 04 au 08 novembre sur la redynamisation du processus ITIE en RDC et qui a connu la présence d'une délégation du Secrétariat International de l'ITIE conduite par le Secrétaire Exécutif, Monsieur Mark Robinson accompagné par M. Solofo, Directeur pays.

Il indique également la réalisation de l'Etude pilote d'évaluation de l'application des dispositions légales et réglementaires relatives à la gestion de la dotation de 0,3% du chiffre d'affaires des entreprises minières : Cas des 10 OS/DOT de la première vague des Provinces du Lualaba et du Haut-Katanga. Cette étude a été menée par le ST ITIE-RDC/Antenne du Katanga.

- **Activité sous financement USAID/GGA :**

Il s'agit des trois ateliers de vulgarisation des innovations de la Norme ITIE 2023 tenus à KISANGANI, ISIRO et à LIKASI.

3. Participation à des conférences, ateliers et forums

Le Coordonnateur National présente un tableau reprenant les participations du Secrétariat Technique à des conférences/ateliers et forums,

Débat :

Un membre du Collège entreprise rappelle que lors de l'adoption du Rapport ITIE-RDC 2022, deux membres du Comité (collège Société civile) avaient émis une réserve sur le contenu du Rapport nonobstant les échanges qui avaient été menés et tout le processus que ce Rapport a connu pour son adoption. Il souhaite que la parole leur soit accordée afin d'explicitier le fondement de leurs réserves.

Y réagissant un des membres qui a émis la réserve dit que le processus ITIE le met dans une confusion et estime qu'à travers l'ITIE, il devait avoir accès à certaines informations précises qu'il n'a pas eu. Il s'agit, indique-t-il, entre autres de : (i) que le Président du Comité Exécutif n'avait pas donné une suite aux correspondances de ses collègues de la société civile SUD-KIVU et ceux de

MAKUTA YA MAENDELEO et (ii) du temps court accordé à la société civile pour examiner le projet de Rapport en disant que dans le passé, les bonnes pratiques étaient que le projet soit soumis aux parties prenantes avec beaucoup de temps pour leurs commentaires. Il poursuit en disant que l'atelier de Lubumbashi a été réalisé à la va-vite sans que l'Administrateur indépendant ait eu le temps nécessaire de donner des réponses à leurs commentaires. Selon ce membre, le processus classique de validation du rapport n'a pas été respecté et les bonnes pratiques n'ont pas été observées.

Le président accorde la parole au Coordonnateur pour expliciter cette situation. Ce dernier Coordonnateur National dit qu'en ce qui concerne les bonnes pratiques, le Règlement intérieur du Comité National de l'ITIE-RDC prévoit que la soumission des documents à leur examen se fasse dans un délai de huit (8) jours calendaires et qu'à cet effet, le projet de Rapport a respecté les délais en ce sens que le Secrétariat Technique l'a partagé à toutes les parties prenantes au moins dix (10) jours avant les ateliers d'amélioration en pools (soit du 06 au 16 décembre 2024) et qu'en sus les parties prenantes avaient travaillé suffisamment sur le projet du Rapport en proposant leurs améliorations lors des ateliers en pools tenus entre le 18 et 22 décembre 2024. Il ajoute, par ailleurs, que l'Administrateur indépendant (A.I) a compilé les améliorations avec plus de 256 questions/commentaires/améliorations et a intégré ceux jugés pertinents et tandis que ceux qui ne l'étaient pas, ont été soumis aux parties prenantes pour avoir des éclaircissements. Et pour terminer, il indique que les parties prenantes y compris celles du Nord et Sud Kivu ont participé au grand atelier de Lubumbashi d'analyse et de mise en commun des améliorations.

S'agissant des questions d'une frange de la société civile du SUD-KIVU qui a été financée par le Centre Carter qui a accompagné la société civile pour améliorer le Rapport, le Coordonnateur National rappelle que cet accompagnement n'est pas à confondre avec celui du Comité National. En effet dit-il, l'appui du Carter Center s'est limité aux organisations de la société civile alors que conformément au PTBA ITIE-RDC 2024 qui prévoit cette activité, les améliorations en pools appuyés par le projet ENCORE ont réuni toutes les trois parties prenantes.

Revenant sur les améliorations au Cadrage qui n'avaient pas été intégrées liées à la prise en compte des entreprises du SUD-KIVU dans le Périmètre de conciliation, le Coordonnateur indique que les entreprises de la province ayant atteint la matérialité sont comprises dans le périmètre tandis que celles qui n'en avaient pas atteint (et dont la plupart sont des comptoirs et relevant de l'artisanat minier) sont comprises dans le périmètre de déclaration unilatérale. Enfin il ajoute que les délégués du Nord et Sud Kivu ont participé à Lubumbashi à l'atelier de mise en commun des améliorations du cadrage et ont eu la possibilité de défendre les améliorations proposées par les deux provinces et en définitif celles intégrées dans le cadrage sont les améliorations jugées pertinentes par toutes les parties prenantes réunies au cours de cet atelier.

Rebondissant sur le sujet, un membre de la société civile qui s'était réservé de signer dit que la correspondance été adressée au Président et non au Secrétariat et que le document ayant été partagé un vendredi dans la soirée, pour lui les jours de samedi et dimanche ne sont pas à considérer puisque non ouvrables.

Dans le même sens, un autre membre du Collège société civile évoque que c'est la même chose avec le point sur le PTBA 2025 qui a été présenté, selon lui, en retard et qui va être adopté. Il indique qu'il est très important que les documents à adopter par le C.E soient présentés à temps pour permettre une analyse approfondie de leur qualité. Il dit enfin, que le Cadrage final n'a pas été publié sur le site de l'ITIE-RDC.

Le Coordonnateur précise que l'équipe du Secrétariat Technique et d'un délégué de la société civile venus de Kinshasa pour recueillir les améliorations du Pool de Bukavu avaient démontré séance tenante que le Cadrage était bel et bien posté sur le site web de l'ITIE-RDC et se dit être étonné que cette préoccupation soit soulevée encore à ce jour.

Le Président précise que chaque membre est libre de faire des remarques et suggestions dans un débat ouvert au Comité et qu'il n'est pas compréhensible qu'une fois une question est débattue et arriver au moment d'adoption qu'un membre se réserve pour des raisons non élucidées qui impacteraient négativement le pays. Il en appelle à un sens de responsabilité.

Le membre du Collège entreprise qui avait soulevé la question rappelle qu'au sein du Comité Exécutif les réserves possibles devraient provenir de tout un collège et non des membres séparément pour des raisons individuelles. Il souligne le fait que lorsqu'on met en cause la qualité de l'information donnée dans le Rapport, cela peut poser un problème surtout pour les membres qui ont l'avantage d'avoir toutes les instances pour s'exprimer et qui ne le font pas lorsque cela est requis. Il poursuit en disant que ce travail n'est pas fait pour des groupes d'intérêt mais bien pour que la transparence soit réellement effective dans le pays et que la gouvernance soit améliorée. Il estime qu'il est important que les nouveaux membres qui arrivent au Comité puissent bénéficier d'une remise à niveau pour mieux comprendre le fonctionnement du Comité étant entendu que le processus est un apprentissage continu.

Un membre du Collège société civile dit être du même avis sur l'analyse du membre du collège entreprise et précise, par exemple, en ce qui concerne le respect de délai pour la transmission du Rapport est un faux problème car les parties prenantes ont eu le temps suffisant pour l'examiner et que c'est seulement le Pool de la société du SUD-KIVU qui s'est plaint. Il dit, par ailleurs, qu'au cours du grand atelier tenu à Lubumbashi, tous les représentants des Pool y étaient présents et même ceux du SUD-KIVU et de MAKUTA YA MAENDELO et aucune question n'a été éludée et que toutes les améliorations pertinentes proposées par les parties prenantes ont été soumises à l'A.I. Il conclut que ces réserves soulevées par ces deux membres sont à titre personnel et ne peuvent engager tout le collège.

Le Président s'interroge pourquoi le collège société civile ne s'était pas concertée au préalable afin de lever tout équivoque qui amènerait à une réserve et suggère que, dans l'avenir, toute question soit ramenée au débat au Comité et que les membres évitent des prises de position pour des intérêts individuels en dehors du Comité Exécutif.

Le membre du Collège société qui avait émis la réserve dit que la rencontre du SUD-KIVU, loin d'être des intérêts individuels sont des observations qui doivent être prises en considération car soulevées par les uns et les autres. Il estime que le partenaire qui finance les activités de l'ITIE doit s'aligner et non imposer ces pratiques aux sociétés civiles du Sud-Kivu. De même, il insiste pour que l'ITIE s'intéresse aussi aux sociétés chinoises qui exploitent illégalement au SUD-KIVU.

Au vu des observations de ces deux membres du Collège société civil qui avaient émis les réserves, un membre du Collège entreprise relève que les points soulevés certains seront pris en charge dans le Rapport thématique sur l'EMAPE et dans les prochains Rapports ITIE. Il suggère que le Coordonnateur puisse organiser un échange avec les Organisations de la société particulièrement celles du Pool du SUD-KIVU pour baliser toutes les questions qui ont été soulevées.

Pour clore les débats, le Président rappelle qu'au sein du Comité, il n'y a aucun sujet tabou qui ne devrait pas y être discuté tant qu'il concerne la transparence et la bonne gouvernance de nos ressources naturelles et que toutes délibérations font objet d'un consensus.

Enfin, un membre du Collège société civile propose qu'une étude thématique spécifique soit menée uniquement sur l'or qui est une préoccupation qui tient à cœur la société civile du Sud-Kivu. Les membres ne se sont pas prononcés là-dessus.



Troisième point à l'ordre du jour : Présentation PTBA 2025

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National présente une synthèse du projet de PTBA tel que contenu dans le document remis aux membres lequel s'articule autour de six axes stratégiques et dont le coût total s'élève à 7 542 263.33 USD.

Débat :

Un membre du Collège société civile dit que cette année le PTBA n'a pas encore été amélioré par la société civile faute des moyens non disponibles du C.E tandis qu'un autre membre du même collège rappelle que les bonnes pratiques voudraient qu'un accompagnement dans l'amélioration du PTBA soit toujours la bienvenue. Il voulait avoir des éclaircissements si le PTBA a pris en compte les activités non réalisées en 2024 et a proposé qu'il y ait une présentation de ce qui a été réalisé, ce qui ne l'a pas été et ce qui est reporté.

Le Coordonnateur National revient sur la méthodologie telle que présentée en indiquant que le PTBA 2025 a été structuré en tenant compte des activités non réalisées en 2024 reportées en 2025, les activités engendrées par la mise en œuvre notamment rencontrer les mesures correctives et les recommandations stratégiques issues de la dernière validation ainsi que les activités prévues en 2025.

Le membre du Collège société civile s'adressant au Président, a précisé qu'il est important de mettre à la disposition de la société civile les moyens financiers pour permettre de faire le travail de discussions sur le PTBA. Il a dit être conscient des difficultés financières que connaît le Comité National et a proposé des réflexions approfondies pour le financement de la mise en œuvre en dotant par exemple l'ITIE-RDC d'une quotité de la redevance minière.

Dans le même sens, le Président ainsi qu'un membre du Collège entreprise sont d'avis qu'il faut poursuivre la réflexion sur le mode de financement du Comité National.

Après débat, le Président demande à chaque collègue d'analyser ledit PTBA et d'y apporter ses observations avant la prochaine réunion.

Délibération :

Le Comité Exécutif accorde trois semaines aux parties prenantes pour l'analyse du projet du PTBA 2025 qui lui sera soumis à la prochaine réunion pour adoption.

Quatrième point à l'ordre du jour : Présentation des activités à réaliser en 2025

A l'invitation du Président, le Coordonnateur National fait part aux membres des activités dont les TDR non compris dans la liste soumise ont été adoptés par le CE lesquels sont afférents au rapportage ITIE de l'exercice 2023 notamment sur le cadrage 2023 et le recrutement de l'AI chargé d'élaborer ledit rapport. Il signale que, pour ces activités, la Banque Mondiale à travers le Projet ENCORE les a déjà prises en charge.

Concernant les autres activités à réaliser au 1^{er} semestre 2025, il dit que les TDR y relatifs ont été partagés avec les membres et sont repris sur une liste soumise également au C.E comprenant au total, 20 TDR ont été soumis dont 18 portent sur des activités appuyées par le projet ENCORE, un (1) TDR concerne la production du cadrage du Rapport ITIE-RDC 2023 à exécuter par le ST ITIE et un (1) TDR concerne la divulgation systématique et est sous le financement du projet DISM II (République d'Allemagne et l'Union Européenne) mis en œuvre par la GIZ. Il porte sur le recrutement d'un Consultant international pour l'Intégration des données minières (« mainstreaming ») ITIE dans les Systèmes Gouvernementaux en République Démocratique du Congo.

Cette activité est à réaliser dans le cadre de la mise en œuvre de la Feuille de route pour la divulgation systématique adoptée par le C.E en octobre 2024.

Débats

Un membre de la société civile revient sur la nécessité de prise en charge par le Gouvernement du financement du processus ITIE à temps afin d'éviter tout désagrément due à la précipitation telle que vécue avec le rapport récemment.

Un membre du collège Entreprise rappelle au Secrétariat Technique les bonnes pratiques qui voudraient qu'un représentant de chaque collège du Comité exécutif participe aux ateliers organisés par le ST.

Délibération :

Le Comité Exécutif adopte les TDR présentés liés aux activités à réaliser au 1^{er} semestre 2025.

Cinquième point à l'ordre du jour : Préparation de la validation de la RDC en 2026

- S'agissant de la préparation de la validation, le Coordonnateur National fait part au Comité des étapes réalisées et celles à venir pour la prochaine validation en indiquant la transmission prochaine d'un état complet.
- Revenant sur la situation du projet de Décret modificatif du Comité National de l'ITIE-RDC : le Coordonnateur National souligne que, suivant l'avis du Conseiller au Ministère du Plan, ledit projet est au niveau du Secrétariat Général du Gouvernement. A cet effet, il suggère d'en assurer un suivi diligent.

Sixième point à l'ordre du jour : Présentation de la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC du 23 octobre 2024 au 20 janvier 2025

A la demande du Président, le Coordonnateur National commente la situation financière telle que contenue dans le document intitulé « **Situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC** » lequel a été transmis à chaque membre, en soulignant que les experts du Secrétariat Technique travaillent actuellement à domicile depuis deux semaines à cause de la coupure du courant au bureau pour défaut de paiement de loyer.

Débat :

Un membre du collège société civile invite le Gouvernement à prendre ses responsabilités en mettant à disposition la dotation mensuelle, ce qui sera un signe de son engagement. Un autre membre fait observer que l'Etat a un grand patrimoine immobilier dans la ville et sollicite qu'il soit mis à la disposition de l'ITIE un espace pour son fonctionnement.

Après échanges, le Président soumet à l'adoption la situation financière du Comité National ITIE-RDC.

Délibération:

Le Comité Exécutif adopte la situation financière du Comité National de l'ITIE-RDC de la période du 23 octobre 2024 au 20 janvier 2025.

L'ordre du jour étant épuisé, commencée à 14h37', la réunion a pris fin à 16h28'.

Jean Jacques KAYEMBE
MUEWANKOLO
Secrétaire du Comité Exécutif

Fait à Kinshasa le 21 janvier 2025
GUYLAIN NYEMBO MBWIZYA
Présidente du Comité Exécutif